Université de Bordeaux, INSPE de l'académie de Bordeaux

DU de formation des fonctionnaires stagiaires Second degré et Encadrement éducatif Livret du fonctionnaire stagiaire

2024-2025

I. La formation

Les FSTG inscrits dans le DU exercent à mi-temps en établissement et sont en formation à mi-temps.

La formation du fonctionnaire stagiaire mi-temps s'appuie sur « un plan de formation adapté prenant en compte les parcours académique et professionnel antérieurs de ses besoins » selon l'arrêté du 18 juin 2014. L'articulation des périodes de formation avec la période en stage en responsabilité permet au fonctionnaire de développer les compétences du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fixé par l'arrêté du 1er juillet 2013.

1. Organisation de la formation

La formation se décline en plusieurs modules :

- Module commun de professionnalisation (60 heures)
- Module de didactique disciplinaire (100 heures)
- Module transversal (61 heures) :
  - Compétences numériques (12 heures),
  - Parcours de l'élève (6 heures),
  - École inclusive (16 heures),
  - Égalité filles garçons (9 heures),
  - Laïcité et valeurs de la République (18 heures).
- Module d'accompagnement renforcé en cas de difficulté identifiée (6 à 18 heures). Ce module peut être effectué à la demande de la/du fonctionnaire stagiaire.

Les contenus de chaque module sont définis et déployés par l'équipe pédagogique sous la responsabilité du pilote.

Le calendrier de la formation est joint en **annexe 1**. Il contient les dates des journées de module de professionnalisation, de soutenance et de tenue du jury final.

2. Gestion des absences

Les étudiants inscrits en DU sont fonctionnaires stagiaires, leur présence fait partie de leurs obligations de service. Leur présence dans chaque module du DU de formation est exigée et prise en compte pour l'avis émis concernant leur titularisation en fin d'année.

3. Les visites

Dans le cadre de la formation, une visite par semestre est réalisée dans le cadre de la mission tuteur INSPE désigné par le pilote disciplinaire. Chacune des deux visites fait l'objet d'un rapport de visite (**annexes 2a**, **2b** pour le DU second degré, **2c**, **2d** pour le second degré Documentation et **2e**, **2f** pour le DU Encadrement éducatif).

II. Évaluation

1. Principe général

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences du diplôme universitaire de formation des fonctionnaires stagiaires second degré et encadrement éducatif reposent sur une évaluation de blocs de compétences du professeur (cf. paragraphe plus bas) issues du référentiel métier de 2013. L'évaluation des fonctionnaires-stagiaires se compose de deux types d'évaluations.

1.1 Évaluation 1 : écrit + oral

- Un travail écrit qui porte sur la problématisation d'une situation de stage avec un étayage scientifique ancré dans le contexte du stage.
- Une épreuve orale de 20 minutes à partir du travail écrit décrit ci-dessus.

1.2 Évaluation 2 : visites PINSPE

- Deux visites sont réalisées dans l'année par un PINSPE. Ces visites sont formatives et certificatives. Elles visent à repérer le niveau d'acquisition par le fonctionnaire-stagiaire des compétences professionnelles listées dans le rapport de visite.
- Elles sont formatives car elles doivent permettre d'évaluer des éléments relevant de 1) la préparation de classe, 2) la mise en œuvre de séances et 3) la capacité du stagiaire à analyser sa pratique, ceci dans une perspective d'amélioration continue entre les deux visites sur ces éléments spécifiquement pointés.
- Elles sont certificatives car elles conditionnent l'obtention du DU si les axes d'amélioration attendus sont absents à l'issue de la seconde visite.

Le niveau de maîtrise d'un bloc de compétences est évalué sur une échelle de 1 à 5 (cf. paragraphe plus bas). À l'issue de l'année de formation, chaque bloc de compétences est suffisamment acquis si le niveau de maîtrise du bloc est supérieur ou égal à 3, insuffisamment acquis sinon. Le DU est validé si et seulement si chaque bloc de compétences est suffisamment acquis. Il n'y a pas de compensation possible entre blocs de compétences.

2. Repères pour l'évaluation 1 (écrit et soutenance orale)

Dans le cadre de cette évaluation, le fonctionnaire stagiaire doit identifier une situation professionnelle qui émerge de son contexte de stage, la problématiser et l'analyser. Pour mener à bien l'identification, la problématisation et l'analyse de cette situation, le fonctionnaire stagiaire bénéficie de l'accompagnement d'un enseignant INSPE de son parcours. Les séances de formation dans les modules de professionnalisation, de didactique disciplinaire et transversal sont également des points d'appui. Cette évaluation est constituée d'un écrit et d'une soutenance orale.

2.1 L'écrit

La situation professionnelle identifiée s'appuie sur la pratique du fonctionnaire stagiaire dans le cadre de son stage en responsabilité. Elle doit être décrite, problématisée et analysée avec précision tout en étant contextualisée (type d'établissement, classe, profil des élèves, moment dans l'année, etc.).

La description de la situation professionnelle met en évidence les éléments pertinents au regard du sujet choisi. Elle peut, si nécessaire, s'appuyer sur des éléments annexés à cet écrit : transcription de quelques échanges formalisés (avec le tuteur terrain et/ou le tuteur INSPE et/ou un formateur du DU et/ou un personnel de l'établissement scolaire), travaux d'élèves, fiche de préparation, textes réglementaires ou tout autre document jugé utile.

Afin d'analyser la situation professionnelle, la mobilisation de deux à trois références scientifiques pertinentes en relation avec la recherche en éducation et la didactique de la discipline est attendue. Ces références doivent répondre aux critères académiques usuels. Il peut s'agir d'articles de revues scientifiques ou de chapitres d'ouvrages.

Les travaux doivent être articulés à la problématique identifiée dans la situation professionnelle choisie. Il n'est pas utile d'exposer tous les résultats mis en évidence par les auteurs des travaux cités : seules les conclusions pertinentes au regard du sujet choisi pour l'écrit doivent être précisées. S'il le juge utile, le fonctionnaire stagiaire peut également faire référence à d'autres travaux de recherches référencés dans une bibliographie annexée à la fin de l'écrit. Il ne s'agit pas, dans cet écrit, de juxtaposer la description d'une situation professionnelle et la présentation de références scientifiques mais bien d'articuler les deux, de montrer comment certains travaux issus de la recherche peuvent éclairer la situation professionnelle choisie et contribuer ainsi à la construction d'une professionnalité enseignante.

L'écrit doit faire apparaître les pistes envisagées par le fonctionnaire stagiaire pour traiter la problématique à la lumière des éléments identifiés dans les travaux de recherche sélectionnés. Le fonctionnaire stagiaire doit alors décrire les modalités selon lesquelles ces pistes ont été expérimentées pendant le stage, les effets probants et les limites constatées.

Quelques règles formelles de l'écrit à respecter pour cette évaluation :

- un écrit de 12 à 20 pages (27 000 à 45 000 signes espaces compris, hors annexes et bibliographie) ;
- une introduction présentant la situation professionnelle et le questionnement pédagogique et didactique qui donne à l'écrit son fil directeur ;
- une analyse structurée s'appuyant sur des travaux de recherche référencés dans la bibliographie ;
- une conclusion récapitulant les résultats de l'analyse, les prolongements envisagés et l'apport de la réflexion dans la construction d'une professionnalité enseignante ;
- une présentation respectant les normes en vigueur dans les publications académiques (normes bibliographiques, texte justifié, expression écrite, orthographe) ;
- la première personne du singulier peut être utilisée.

Un écrit intermédiaire décrivant le sujet choisi accompagné d'un plan structuré et/ou d'une bibliographie doit être communiqué par le fonctionnaire stagiaire au formateur qui le suit au plus tard **le jeudi 9 janvier 2025**.

La date limite de dépôt de l'écrit au format pdf est **le 24 avril 2025**.

2.2 La soutenance orale

L'épreuve orale, d'une durée totale de 20 minutes, se déroule en deux temps :

- une présentation s'appuyant sur un diaporama et mettant en exergue les idées fortes de l'écrit en lien avec le développement de compétences professionnelles,
- un temps d'échanges avec le jury.

Le jury de la soutenance est composé d'un professeur INSPE du parcours et d'un PFA. La soutenance orale se déroule au plus tard **le 15 mai 2025**.

L'exercice écrit et la soutenance orale permettent d'évaluer le niveau de maîtrise du fonctionnaire stagiaire des blocs de compétences présentés ci-dessous. Le jury renseigne un rapport d'évaluation (**annexes 3a, 3b ou 3c**).

3. Repère pour l'évaluation 2

Les visites s'inscrivent comme un temps de formation et d'évaluation en lien avec l'accompagnement du tuteur INSPE désigné par le pilote disciplinaire du parcours et du tuteur terrain. Le tuteur INSPE accompagne dans la construction des compétences professionnelles le fonctionnaire stagiaire en lien avec les modules de formation. Il conseille et aide pour la construction des attendus de fin de formation en lien avec les blocs de compétences et les descripteurs.
Suite à la visite, le rapport de visite (**annexes 2a, 2b, 2c, 2d, 2e et 2f**) est rendu au plus tard au retour des vacances suivant la période de la visite.

Cinq blocs de compétences (second degré hors professeurs documentalistes)

- **BC1 :** inscrire son action dans le cadre des valeurs de la République et des objectifs du système éducatif en agissant en éducateur responsable et respecter une éthique professionnelle ***– CC1 ; CC2 ; CC6***
- **BC2 :** maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer **–** ***CC7 ; P2***
- **BC3 :** concevoir des séquences d'enseignement en prenant en compte les processus d'apprentissage et la diversité des élèves ***– P1 ; P3 ; P5***
- **BC4 :** mettre en œuvre et animer des séquences d'enseignement et assurer la gestion pédagogique du groupe-classe ***– CC3 ; CC4 ; CC9 ; P3 ; P4 ; P5***
- **BC5 :** s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel **–** ***CC14***

	Compétences professionnelles	**Blocs de compétences**
Évaluation 1 – écrit + oral	**CC3, CC4, CC7, CC14** **P1, P2, P3, P5**	**BC2 ; BC3 ; BC4 ; BC5**
Évaluation 2 - visites	**CC1, CC2, CC3, CC4, CC6, CC7, CC9, CC14** **P1, P2, P3, P4, P5**	**BC1 ; BC2 ; BC3 ; BC4 ; BC5**

Cinq blocs de compétences (professeurs documentalistes)

- **BC1 :** inscrire son action dans le cadre des valeurs de la République et des objectifs du système éducatif en agissant en éducateur responsable et respecter une éthique professionnelle ***– CC1 ; CC2 ; CC6***
- **BC2 :** maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer **–** ***CC7 ; P2***
- **BC3 :** concevoir des séquences d'enseignement, et des projets documentaires, éducatifs et culturels en prenant en compte les processus d'apprentissage et la diversité des élèves ***– P1 ; P3 ; P5 ; D1 ; D2 ; D3***
- **BC4 :** mettre en œuvre et animer des séquences d'enseignement, assurer la gestion pédagogique du groupe-classe, ou des projets liés à la culture de l'information et à la lecture, à l'ouverture culturelle et la communication dans l'établissement ***– CC3 ; CC4 ; CC9 ; P3 ; P4 ; P5 ; D1 ; D4***
- **BC5 :** s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel **–** ***CC14***

	Compétences professionnelles	**Blocs de compétences**
Évaluation 1 – écrit + oral	**CC3, CC4, CC7, CC14** **P1, P2, P3, P5, D1, D2, D3, D4**	**BC2 ; BC3 ; BC4 ; BC5**

Évaluation 2 - visites	CC1, CC2, CC3, CC4, CC6, CC7, CC9, CC14 P1, P2, P3, P4, P5, D1, D2, D3, D4	BC1 ; BC2 ; BC3 ; BC4 ; BC5

Sept blocs de compétences (Encadrement Éducatif)

- **BC1 :** inscrire son action dans le cadre des valeurs de la République et des objectifs du système éducatif en agissant en éducateur responsable et respecter une éthique professionnelle – ***CC1, CC2, CC6***
- **BC2 :** maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer – ***CC7***
- **BC3 :** Contribuer à l'action de la communauté éducative, travailler en équipe et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école – ***CC10, CC11, CC12, CC13, C8***
- **BC4 :** Accompagner le parcours des élèves sur le plan éducatif et dans leur formation à une citoyenneté participative. Connaître et prendre en compte les processus d'apprentissage et la diversité des élèves pour accompagner les élèves sur le plan pédagogique – ***CC3, CC4, CC5, CC6, C3, C4, C5, C6, C7***
- **BC5 :** Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire – ***CC14***
- **BC6 :** Organiser les conditions de vie des élèves dans leur établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps. Conseiller l'ensemble de la communauté éducative et animer la politique éducative de l'établissement – ***C1, C3, C4***
- **BC7 :** s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel – ***CC14***

	Compétences professionnelles	**Blocs de compétences**
Évaluation 1 – écrit + oral	CC3, CC4, *CC5*, CC7, *CC12, CC13*, CC14, *C1, C3, C4, C5, C6, C7, C8*	BC1 ; BC2 ; BC3 ; BC4 ; BC5 ; BC6 ; BC7
Évaluation 2 - visites	CC1, CC2, CC3, CC4, CC6, CC7, CC9, *CC12, CC13*, CC14, *C1, C3, C4, C5, C6, C7, C8*	BC1 ; BC2 ; BC3 ; BC4 ; BC5 ; BC6 ; BC7

Description des niveaux de maîtrise de chaque bloc de compétences

Niveau 1 : le fonctionnaire stagiaire ne possède pas les rudiments du bloc de compétences visé. Il n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer dans de bonnes conditions le métier.

Niveau 2 : le fonctionnaire stagiaire applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien et de conseil fréquents pour construire son enseignement et ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 3 : le fonctionnaire stagiaire maîtrise suffisamment les bases du bloc de compétences visé pour agir de façon autonome, pour anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La cohérence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Niveau 4 : le fonctionnaire stagiaire exerce le bloc de compétences visé de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée.

Niveau 5 : le fonctionnaire stagiaire démontre la capacité à mobiliser le bloc de compétences visé de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'innovation pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

Les descripteurs pour chaque bloc de compétences sont fournis en **annexes 4a, 4b et 4c**.

4. Avis du directeur de l'INSPE

Lorsque tous les rapports d'évaluation (1 et 2) ont été renseignés, le pilote disciplinaire, en concertation avec l'équipe pédagogique, réalise une synthèse de ces rapports pour renseigner l'avis du directeur de l'INSPE pour chacun des FSTG de son parcours.

Cadre règlementaire

Bulletins officiels

https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo27/MENH2311821N

https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo29/MENH2218500C.htm

Arrêté

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029135370/

CALENDRIER DE L'ALTERNANCE DES FSTG
MI-TEMPS 2024-2025 - second degré - EE

Vacances scolaires	Module pro	Soutenances	Jury

Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février		
1	L		1	J		1	D		1	M		1	V		1	D		1	M		1	S	
2	M		2	V		2	L		2	M		2	S		2	L		2	J		2	D	
3	M		3	S		3	M		3	J		3	D		3	M		3	V		3	L	
4	J		4	D		4	M		4	V		4	L		4	M		4	S		4	M	
5	V		5	L		5	J		5	S		5	M		5	J		5	D		5	M	
6	S		6	M		6	V		6	D		6	M		6	V		6	L		6	J	
7	D		7	M		7	S		7	L		7	J		7	S		7	M		7	V	
8	L		8	J		8	D		8	M		8	V		8	D		8	M		8	S	
9	M		9	V		9	L		9	M		9	S		9	L		9	J		9	D	
10	M		10	S		10	M		10	J	Module pro J3	10	D		10	M		10	V		10	L	
11	J		11	D		11	M		11	V		11	L		11	M		11	S		11	M	
12	V		12	L		12	J	Module pro J1	12	S		12	M		12	J	Module pro J5	12	D		12	M	
13	S		13	M		13	V		13	D		13	M		13	V		13	L		13	J	Module pro J8
14	D		14	M		14	S		14	L		14	J	Module pro J4	14	S		14	M		14	V	
15	L		15	J		15	D		15	M		15	V		15	D		15	M		15	S	
16	M		16	V		16	L		16	M		16	S		16	L		16	J	Module pro J6	16	D	
17	M		17	S		17	M		17	J		17	D		17	M		17	V		17	L	
18	J		18	D		18	M		18	V		18	L		18	M		18	S		18	M	
19	V		19	L		19	J		19	S		19	M		19	J		19	D		19	M	
20	S		20	M		20	V		20	D		20	M		20	V		20	L		20	J	
21	D		21	M		21	S		21	L		21	J		21	S		21	M		21	V	
22	L		22	J		22	D		22	M		22	V		22	D		22	M		22	S	
23	M		23	V		23	L		23	M		23	S		23	L		23	J		23	D	
24	M		24	S		24	M		24	J		24	D		24	M		24	V		24	L	
25	J		25	D		25	M		25	V		25	L		25	M		25	S		25	M	
26	V		26	L		26	J	Module pro J2	26	S		26	M		26	J		26	D		26	M	
27	S		27	M	JAFS	27	V		27	D		27	M		27	V		27	L		27	J	
28	D		28	M	JAFS	28	S		28	L		28	J		28	S		28	M		28	V	
29	L		29	J		29	D		29	M		29	V		29	D		29	M				
30	M		30	V		30	L		30	M		30	S		30	L		30	J	Module pro J7			
31	M		31	S					31	J					31	M		31	V				

CALENDRIER DE L'ALTERNANCE DES FSTG
MI-TEMPS 2024-2025 - second degré - EE

Vacances scolaires	Module pro	Soutenances	Jury

Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Août		
1	S		1	M		1	J		1	D		1	M		1	V	
2	D		2	M		2	V		2	L		2	M		2	S	
3	L		3	J		3	S		3	M		3	J		3	D	
4	M		4	V		4	D		4	M		4	V		4	L	
5	M		5	S		5	L		5	J		5	S		5	M	
6	J		6	D		6	M		6	V		6	D		6	M	
7	V		7	L		7	M		7	S		7	L		7	J	
8	S		8	M		8	J		8	D		8	M		8	V	
9	D		9	M		9	V		9	L		9	M		9	S	
10	L		10	J		10	S		10	M		10	J		10	D	
11	M		11	V		11	D		11	M		11	V		11	L	
12	M		12	S		12	L		12	J		12	S		12	M	
13	J		13	D		13	M		13	V		13	D		13	M	
14	V		14	L		14	M		14	S		14	L		14	J	
15	S		15	M		15	J	Soutenances	15	D		15	M		15	V	
16	D		16	M		16	V		16	L		16	M		16	S	
17	L		17	J	Module pro J10	17	S		17	M		17	J		17	D	
18	M		18	V		18	D		18	M		18	V		18	L	
19	M		19	S		19	L		19	J		19	S		19	M	
20	J	Module pro J9	20	D		20	M		20	V		20	D		20	M	
21	V		21	L		21	M		21	S		21	L		21	J	
22	S		22	M		22	J		22	D		22	M		22	V	
23	D		23	M		23	V		23	L		23	M		23	S	
24	L		24	J		24	S		24	M		24	J		24	D	
25	M		25	V		25	D		25	M		25	V		25	L	
26	M		26	S		26	L	Jury DU 2D - jury DU EE	26	J		26	S		26	M	
27	J		27	D		27	M		27	V		27	D		27	M	
28	V		28	L		28	M		28	S		28	L		28	J	
29	S		29	M		29	J		29	D		29	M		29	V	
30	D		30	M		30	V		30	L		30	M		30	S	
31	L					31	S					31	J		31	D	

DU Second degré

Rapport de visite n°1

Nom et prénom :
Parcours :
Établissement :
Date et heure de la visite :
Nom du tuteur INSPE :
Nom du tuteur terrain :

Bilan d'étape de la construction des compétences professionnelles du professeur stagiaire

en référence à l'arrêté du 1er juillet 2013 et à la circulaire n° 2015-139 du 10 août 2015

Contexte de la visite
• lieu de stage : • effectif de classe : • conditions de stage (nombre de classes à charge, discipline(s) enseignée(s) pour les bivalents) : • nature de la séance :
Rapport de visite
Déroulement de la séance :
Observations en lien avec « inscrire son action dans le cadre des valeurs de la République… » : *Réussites, difficultés, axes de progrès attendus pour la deuxième visite*
Observations en lien avec « maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer » : *Réussites, difficultés, axes de progrès attendus pour la deuxième visite*
Observations en lien avec « concevoir des séquences d'enseignement en prenant en compte les processus d'apprentissage et la diversité des élèves » : *Réussites, difficultés, axes de progrès attendus pour la deuxième visite*
Observations en lien avec « mettre en œuvre et animer des séquences d'enseignement et assurer la gestion pédagogique du groupe-classe » : *Réussites, difficultés, axes de progrès attendus pour la deuxième visite*
Observations en lien avec « s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel » : *Réussites, difficultés, axes de progrès attendus pour la deuxième visite*
Bilan de la visite

Grille d'évaluation						
Blocs de compétences	Compétences professionnelles de 2013	Niveau de maîtrise des compétences professionnelles				
		1	**2**	**3**	**4**	**5**
BC1 : inscrire son action dans le cadre des valeurs de la République et des objectifs du système éducatif en agissant en éducateur responsable et respecter une éthique professionnelle	***CC1 ; CC2 ; CC6***					
BC2 : maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer	***CC7 ; P2***					
BC3 : concevoir des séquences d'enseignement en prenant en compte les processus d'apprentissage et la diversité des élèves	***P1 ; P3 ; P5***					
BC4 : mettre en œuvre et animer des séquences d'enseignement et assurer la gestion pédagogique du groupe-classe	***CC3 ; CC4 ; CC9 P3 ; P4 ; P5***					
BC5 : s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	***CC14***					

Niveaux de maîtrise des blocs de compétences professionnelles

Les niveaux de maîtrise par blocs de compétences sont définis dans le document descripteurs de blocs de compétences

Niveau 1 : le fonctionnaire stagiaire ne possède pas les rudiments du bloc de compétences visé. Il n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer dans de bonnes conditions le métier.

Niveau 2 : le fonctionnaire stagiaire applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien et de conseil fréquents pour construire son enseignement et ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 3 : le fonctionnaire stagiaire maîtrise suffisamment les bases du bloc de compétences visé pour agir de façon autonome, pour anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La cohérence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Niveau 4 : le fonctionnaire stagiaire exerce le bloc de compétences visé de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée.

Niveau 5 : le fonctionnaire stagiaire démontre la capacité à mobiliser le bloc de compétences visé de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'innovation pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

DU Second degré

Rapport de visite n°2

Nom et prénom :
Parcours :
Établissement :
Date et heure de la visite :
Nom du tuteur INSPE :
Nom du tuteur terrain :

Bilan d'étape de la construction des compétences professionnelles du professeur stagiaire

en référence à l'arrêté du 1er juillet 2013 et à la circulaire n° 2015-139 du 10 août 2015

Contexte de la visite
• lieu de stage : • effectif de classe : • conditions de stage (nombre de classes à charge, discipline(s) enseignée(s) pour les bivalents) : • nature de la séance :
Rapport de visite
Déroulement de la séance :
Observations en lien avec « inscrire son action dans le cadre des valeurs de la République… » : *Réussites, difficultés*
Observations en lien avec « maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer » : *Réussites, difficultés*
Observations en lien avec « concevoir des séquences d'enseignement en prenant en compte les processus d'apprentissage et la diversité des élèves » : *Réussites, difficultés*
Observations en lien avec « mettre en œuvre et animer des séquences d'enseignement et assurer la gestion pédagogique du groupe-classe » : *Réussites, difficultés*
Observations en lien avec « s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel » : *Réussites, difficultés*
Bilan de la visite

Grille d'évaluation						
Blocs de compétences	Compétences professionnelles de 2013	Niveau de maîtrise des compétences professionnelles				
		1	**2**	**3**	**4**	**5**
BC1 : inscrire son action dans le cadre des valeurs de la République et des objectifs du système éducatif en agissant en éducateur responsable et respecter une éthique professionnelle	***CC1 ; CC2 ; CC6***					
BC2 : maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer	***CC7 ; P2***					
BC3 : concevoir des séquences d'enseignement en prenant en compte les processus d'apprentissage et la diversité des élèves	***P1 ; P3 ; P5***					
BC4 : mettre en œuvre et animer des séquences d'enseignement et assurer la gestion pédagogique du groupe-classe	***CC3 ; CC4 ; CC9 P3 ; P4 ; P5***					
BC5 : s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	***CC14***					

Niveaux de maîtrise des blocs de compétences professionnelles

Les niveaux de maîtrise par blocs de compétences sont définis dans le document descripteurs de blocs de compétences

Niveau 1 : le fonctionnaire stagiaire ne possède pas les rudiments du bloc de compétences visé. Il n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer dans de bonnes conditions le métier.

Niveau 2 : le fonctionnaire stagiaire applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien et de conseil fréquents pour construire son enseignement et ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 3 : le fonctionnaire stagiaire maîtrise suffisamment les bases du bloc de compétences visé pour agir de façon autonome, pour anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La cohérence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Niveau 4 : le fonctionnaire stagiaire exerce le bloc de compétences visé de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée.

Niveau 5 : le fonctionnaire stagiaire démontre la capacité à mobiliser le bloc de compétences visé de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'innovation pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

DU Second degré – professeur documentaliste

Rapport de visite n°1

Nom et prénom :
Parcours :
Établissement :
Date et heure de la visite :
Nom du tuteur INSPE :
Nom du tuteur terrain :

Bilan d'étape de la construction des compétences professionnelles du professeur stagiaire

en référence à l'arrêté du 1er juillet 2013 et à la circulaire n° 2015-139 du 10 août 2015

Contexte de la visite
• Lieu de stage : • Effectif de classe ou du groupe : • Conditions de stage (nombre d'élèves dans l'établissement, taille du CDI) : • Nature de la séance ou objet de la visite :
Rapport de visite
Déroulement de la séance ou de la visite :
Observations en lien avec « inscrire son action dans le cadre des valeurs de la République… » : *Réussites, difficultés*
Observations en lien avec « maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer » : *Réussites, difficultés*
Observations en lien avec « concevoir des séquences d'enseignement et des actions liées à la politique documentaire en prenant en compte les processus d'apprentissage et la diversité des élèves » : *Réussites, difficultés*
Observations en lien avec « mettre en œuvre et animer des séquences d'enseignement, assurer la gestion pédagogique du groupe-classe, ou des projets liés à la culture de l'information et à la lecture, à l'ouverture culturelle et la communication dans l'établissement » : *Réussites, difficultés*
Observations en lien avec « s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel » : *Réussites, difficultés*
Bilan de la visite

Grille d'évaluation						
Blocs de compétences	Compétences professionnelles de 2013	Niveau de maîtrise des compétences professionnelles				
		1	**2**	**3**	**4**	**5**
BC1 : inscrire son action dans le cadre des valeurs de la République et des objectifs du système éducatif en agissant en éducateur responsable et respecter une éthique professionnelle	***CC1 ; CC2 ; CC6***					
BC2 : maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer	***CC7 ; P2***					
BC3 : concevoir des séquences d'enseignement, et des projets documentaires, éducatifs et culturels en prenant en compte les processus d'apprentissage et la diversité des élèves	***P1 ; P3 ; P5 ; D1 ; D2 ; D3***					
BC4 : mettre en œuvre et animer des séquences d'enseignement, assurer la gestion pédagogique du groupe-classe, ou des projets liés à la culture de l'information et à la lecture, à l'ouverture culturelle et la communication dans l'établissement	***CC3 ; CC4 ; CC9*** ***P3 ; P4 ; P5 ; D1 ; D4***					
BC5 : s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	**CC14**					

Niveaux de maîtrise des blocs de compétences professionnelles

Les niveaux de maîtrise par blocs de compétences sont définis dans le document descripteurs de blocs de compétences

Niveau 1 : le fonctionnaire stagiaire ne possède pas les rudiments du bloc de compétences visé. Il n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer dans de bonnes conditions le métier.

Niveau 2 : le fonctionnaire stagiaire applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien et de conseil fréquents pour construire son enseignement et ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 3 : le fonctionnaire stagiaire maîtrise suffisamment les bases du bloc de compétences visé pour agir de façon autonome, pour anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La cohérence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Niveau 4 : le fonctionnaire stagiaire exerce le bloc de compétences visé de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée.

Niveau 5 : le fonctionnaire stagiaire démontre la capacité à mobiliser le bloc de compétences visé de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'innovation pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

DU Second degré – professeur documentaliste

Rapport de visite n°2

Nom et prénom :
Parcours :
Établissement :
Date et heure de la visite :
Nom du tuteur INSPE :
Nom du tuteur terrain :

Bilan d'étape de la construction des compétences professionnelles du professeur stagiaire

en référence à l'arrêté du 1er juillet 2013 et à la circulaire n° 2015-139 du 10 août 2015

Contexte de la visite
• Lieu de stage : • Effectif de classe ou du groupe : • Conditions de stage (nombre d'élèves dans l'établissement, taille du CDI) : • Nature de la séance ou objet de la visite :
Rapport de visite
Déroulement de la séance ou de la visite :
Observations en lien avec « inscrire son action dans le cadre des valeurs de la République… » : *Réussites, difficultés*
Observations en lien avec « maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer » : *Réussites, difficultés*
Observations en lien avec « concevoir des séquences d'enseignement et des actions liées à la politique documentaire en prenant en compte les processus d'apprentissage et la diversité des élèves » : *Réussites, difficultés*
Observations en lien avec « mettre en œuvre et animer des séquences d'enseignement, assurer la gestion pédagogique du groupe-classe, ou des projets liés à la culture de l'information et à la lecture, à l'ouverture culturelle et la communication dans l'établissement » : *Réussites, difficultés*
Observations en lien avec « s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel » : *Réussites, difficultés*
Bilan de la visite

Grille d'évaluation						
Blocs de compétences	Compétences professionnelles de 2013	Niveau de maîtrise des compétences professionnelles				
		1	**2**	**3**	**4**	**5**
BC1 : inscrire son action dans le cadre des valeurs de la République et des objectifs du système éducatif en agissant en éducateur responsable et respecter une éthique professionnelle	***CC1 ; CC2 ; CC6***					
BC2 : maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer	***CC7 ; P2***					
BC3 : concevoir des séquences d'enseignement, et des projets documentaires, éducatifs et culturels en prenant en compte les processus d'apprentissage et la diversité des élèves	***P1 ; P3 ; P5 ; D1 ; D2 ; D3***					
BC4 : mettre en œuvre et animer des séquences d'enseignement, assurer la gestion pédagogique du groupe-classe, ou des projets liés à la culture de l'information et à la lecture, à l'ouverture culturelle et la communication dans l'établissement	***CC3 ; CC4 ; CC9*** ***P3 ; P4 ; P5 ; D1 ; D4***					
BC5 : s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	**CC14**					

Niveaux de maîtrise des blocs de compétences professionnelles

Les niveaux de maîtrise par blocs de compétences sont définis dans le document descripteurs de blocs de compétences

Niveau 1 : le fonctionnaire stagiaire ne possède pas les rudiments du bloc de compétences visé. Il n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer dans de bonnes conditions le métier.

Niveau 2 : le fonctionnaire stagiaire applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien et de conseil fréquents pour construire son enseignement et ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 3 : le fonctionnaire stagiaire maîtrise suffisamment les bases du bloc de compétences visé pour agir de façon autonome, pour anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La cohérence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Niveau 4 : le fonctionnaire stagiaire exerce le bloc de compétences visé de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée.

Niveau 5 : le fonctionnaire stagiaire démontre la capacité à mobiliser le bloc de compétences visé de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'innovation pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

DU Encadrement éducatif

Rapport de visite n°1

Nom et prénom :
Parcours :
Établissement :
Date et heure de la visite :
Nom du tuteur INSPE :
Nom du tuteur terrain :

Bilan d'étape de la construction des compétences professionnelles du professeur stagiaire

en référence à l'arrêté du 1er juillet 2013 et à la circulaire n° 2015-139 du 10 août 2015

Contexte de la visite
• lieu de stage : • conditions de stage:
Rapport de visite
Observations en lien avec « Inscrire son action dans le cadre des valeurs de la République… » : *Réussites, difficultés, axes de progrès attendus pour la deuxième visite*
Observations en lien avec « Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer » : *Réussites, difficultés, axes de progrès attendus pour la deuxième visite*
Observations en lien avec « Contribuer à l'action de la communauté éducative, travailler en équipe » : *Réussites, difficultés, axes de progrès attendus pour la deuxième visite*
Observations en lien avec « Accompagner le parcours des élèves sur le plan éducatif » : *Réussites, difficultés, axes de progrès attendus pour la deuxième visite*
Observations en lien avec « Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire » *Réussites, difficultés, axes de progrès attendus pour la deuxième visite*
Observations en lien avec « Organiser les conditions de vie, conseiller l'ensemble de la communauté éducative et animer la politique éducative de l'établissement » *Réussites, difficultés, axes de progrès attendus pour la deuxième visite*
Observations en lien avec « S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel » : *Réussites, difficultés, axes de progrès attendus pour la deuxième visite*
Bilan de la visite

Grille d'évaluation						
Blocs de compétences	Compétences professionnelles de 2013	Niveau de maîtrise des compétences professionnelles				
		1	**2**	**3**	**4**	**5**
BC1 - Inscrire son action dans le cadre des valeurs de la République et des objectifs du système éducatif en agissant en éducateur responsable et respecter une éthique professionnelle	CC1 CC2 CC6					
BC2 - Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer, intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier	CC7					
BC3 - Contribuer à l'action de la communauté éducative, travailler en équipe et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école	CC10 ; CC11 CC12 ; CC13 C8					
BC4 - Accompagner le parcours des élèves sur le plan éducatif et dans leur formation à une citoyenneté participative. Connaître et prendre en compte les processus d'apprentissage et la diversité des élèves pour accompagner les élèves sur le plan pédagogique.	CC3 CC4 CC5 CC6 C4 ; C5 C6 ; C7					
BC5 - Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire	CC4					
BC6 - Organiser les conditions de vie des élèves dans leur établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps Conseiller l'ensemble de la communauté éducative et animer la politique éducative de l'établissement	C1 C2 C3					
BC7 - S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	CC14					

Niveaux de maîtrise des blocs de compétences professionnelles

Les niveaux de maîtrise par blocs de compétences sont définis dans le document descripteurs de blocs de compétences

Niveau 1 : le fonctionnaire stagiaire ne possède pas les rudiments du bloc de compétences visé. Il n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer dans de bonnes conditions le métier.

Niveau 2 : le fonctionnaire stagiaire applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien et de conseil fréquents pour construire son enseignement et ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 3 : le fonctionnaire stagiaire maîtrise suffisamment les bases du bloc de compétences visé pour agir de façon autonome, pour anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La cohérence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Niveau 4 : le fonctionnaire stagiaire exerce le bloc de compétences visé de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.

Niveau 5 : le fonctionnaire stagiaire démontre la capacité à mobiliser le bloc de compétences visé de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'innovation pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

DU Second degré

Rapport de visite n°2

Nom et prénom :
Parcours :
Établissement :
Date et heure de la visite :
Nom du tuteur INSPE :
Nom du tuteur terrain :

Bilan d'étape de la construction des compétences professionnelles du professeur stagiaire

en référence à l'arrêté du 1er juillet 2013 et à la circulaire n° 2015-139 du 10 août 2015 en référence à l'arrêté du 1er juillet 2013 et à la circulaire n° 2015-139 du 10 août 2015

Contexte de la visite
• lieu de stage : • conditions de stage:
Rapport de visite
Observations en lien avec « Inscrire son action dans le cadre des valeurs de la République… » : *Réussites, difficultés*
Observations en lien avec « Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer » : *Réussites, difficultés*
Observations en lien avec « Contribuer à l'action de la communauté éducative, travailler en équipe » : *Réussites, difficultés*
Observations en lien avec « Accompagner le parcours des élèves sur le plan éducatif » : *Réussites, difficultés*
Observations en lien avec « Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire » *Réussites, difficultés*
Observations en lien avec « Organiser les conditions de vie, conseiller l'ensemble de la communauté éducative et animer la politique éducative de l'établissement » *Réussites, difficultés*
Observations en lien avec « S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel » : *Réussites, difficultés*
Bilan de la visite

université de BORDEAUX

INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Bordeaux

Grille d'évaluation						
Blocs de compétences	Compétences professionnelles de 2013	Niveau de maîtrise des compétences professionnelles				
		1	2	3	4	5
BC1 - Inscrire son action dans le cadre des valeurs de la République et des objectifs du système éducatif en agissant en éducateur responsable et respecter une éthique professionnelle	CC1 CC2 CC6					
BC2 - Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer, intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier	CC7					
BC3 - Contribuer à l'action de la communauté éducative, travailler en équipe et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école	CC10 ; CC11 CC12 ; CC13 C8					
BC4 - Accompagner le parcours des élèves sur le plan éducatif et dans leur formation à une citoyenneté participative. Connaître et prendre en compte les processus d'apprentissage et la diversité des élèves pour accompagner les élèves sur le plan pédagogique.	CC3 CC4 CC5 CC6 C4 ; C5 C6 ; C7					
BC5 - Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire	CC4					
BC6 - Organiser les conditions de vie des élèves dans leur établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps Conseiller l'ensemble de la communauté éducative et animer la politique éducative de l'établissement	C1 C2 C3					
BC7 - S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	CC14					

Niveaux de maîtrise des blocs de compétences professionnelles

Les niveaux de maîtrise par blocs de compétences sont définis dans le document descripteurs de blocs de compétences

Niveau 1 : le fonctionnaire stagiaire ne possède pas les rudiments du bloc de compétences visé. Il n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer dans de bonnes conditions le métier.

Niveau 2 : le fonctionnaire stagiaire applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien et de conseil fréquents pour construire son enseignement et ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 3 : le fonctionnaire stagiaire maîtrise suffisamment les bases du bloc de compétences visé pour agir de façon autonome, pour anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La cohérence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Niveau 4 : le fonctionnaire stagiaire exerce le bloc de compétences visé de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.

Niveau 5 : le fonctionnaire stagiaire démontre la capacité à mobiliser le bloc de compétences visé de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'innovation pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

Évaluation n°1 du DU de formation des fonctionnaires stagiaires mi-temps second degré

Nom : **Prénom** :

Nom de l'accompagnateur :

Intitulé du dossier :

Avis sur l'écrit :
Avis sur l'oral :

La grille d'évaluation ci-après étudie quatre des cinq blocs de compétences fondés sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et définis pour l'évaluation du DU de formation des fonctionnaires stagiaires second degré. Elle présente les compétences professionnelles du référentiel précité en jeu dans le bloc de compétences dans sa partie grisée. La déclinaison des compétences reprend la numérotation du référentiel.

CC : compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation
P : compétences communes à tous les professeurs
BC : bloc de compétences

Le niveau d'acquisition des blocs de compétence est évalué selon les modalités votées au conseil d'institut de l'INSPE de l'académie de Bordeaux du 6 juin 2024.

Intitulé du bloc de compétences	Niveau de maîtrise				
	1	2	3	4	5
BC2 – Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer	☐	☐	☐	☐	☐
CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement					

université de BORDEAUX

INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Bordeaux

Observations :					
BC3 – Concevoir des séquences d'enseignement en prenant en compte les processus d'apprentissage et la diversité des élèves	☐	☐	☐	☐	☐
P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves					
Observations :					
BC4 – Mettre en œuvre et animer des séquences d'enseignement et assurer la gestion pédagogique du groupe-classe	☐	☐	☐	☐	☐
CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves					
Observations :					
BC5 – S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	☐	☐	☐	☐	☐
CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel					
Observations :					

Date :

Nom et signature des membres du jury :

Évaluation n°1 du DU de formation des professeurs documentalistes fonctionnaires stagiaires mi-temps second degré

Nom : **Prénom** :

Nom de l'accompagnateur :

Intitulé du dossier :

Avis sur l'écrit :
Avis sur l'oral :

La grille d'évaluation ci-après étudie quatre des cinq blocs de compétences fondés sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et définis pour l'évaluation du DU de formation des fonctionnaires stagiaires second degré. Elle présente les compétences professionnelles du référentiel précité en jeu dans le bloc de compétences dans sa partie grisée. La déclinaison des compétences reprend la numérotation du référentiel.

CC : compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation
P : compétences communes à tous les professeurs
BC : bloc de compétences

Le niveau d'acquisition des blocs de compétence est évalué selon les modalités votées au conseil d'institut de l'INSPE de l'académie de Bordeaux du 6 juin 2024.

Intitulé du bloc de compétences	Niveau de maîtrise				
	1	2	3	4	5
BC2 – Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer	☐	☐	☐	☐	☐
CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement					

Observations :					
BC3 – Concevoir des séquences d'enseignement, et des projets documentaires, éducatifs et culturels en prenant en compte les processus d'apprentissage et la diversité des élèves	☐	☐	☐	☐	☐
P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement					
Observations :					
BC4 – Mettre en œuvre et animer des séquences d'enseignement, assurer la gestion pédagogique du groupe-classe ou des projets liés à la culture de l'information et à la lecture, à l'ouverture culturelle et la communication dans l'établissement	☐	☐	☐	☐	☐
CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international					
Observations :					
BC5 – S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	☐	☐	☐	☐	☐
CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel					
Observations :					

Date :

Nom et signature des membres du jury :

Évaluation n°1 du DU de formation des fonctionnaires stagiaires mi-temps encadrement éducatif

Nom : **Prénom** :

Nom de l'accompagnateur :

Intitulé du dossier :

Avis sur l'écrit :
Avis sur l'oral :

La grille d'évaluation ci-après étudie sept blocs de compétences fondés sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et définis pour l'évaluation du DU de formation des fonctionnaires stagiaires encadrement éducatif. Elle présente les compétences professionnelles du référentiel précité en jeu dans le bloc de compétences dans sa partie grisée. La déclinaison des compétences reprend la numérotation du référentiel.

CC : compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation
P : compétences communes à tous les professeurs
BC : bloc de compétences

Le niveau d'acquisition des blocs de compétence est évalué selon les modalités votées au conseil d'institut de l'INSPE de l'académie de Bordeaux du 6 juin 2024.

Intitulé du bloc de compétences	Niveau de maîtrise				
	1	2	3	4	5
BC1 – Inscrire son action dans le cadre des valeurs de la République et des objectifs du système éducatif en agissant en éducateur responsable et respecter une éthique professionnelle	☐	☐	☐	☐	☐
CC1. Faire partager les valeurs de la République CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école					

CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques					
Observations :					
BC2 – Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer	☐	☐	☐	☐	☐
CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication					
Observations :					
BC3 – Contribuer à l'action de la communauté éducative, travailler en équipe et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école	☐	☐	☐	☐	☐
CC10. Coopérer au sein d'une équipe CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative CC12. Coopérer avec les parents d'élèves CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école C8. Travailler dans une équipe pédagogique					
Observations :					
BC4 – Accompagner le parcours des élèves sur le plan éducatif et dans leur formation à une citoyenneté participative. Connaître et prendre en compte les processus d'apprentissage et la diversité des élèves pour accompagner les élèves sur le plan pédagogique	☐	☐	☐	☐	☐
CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4. Prendre en compte la diversité des élèves CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire C5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif C6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative C7. Participer à la construction des parcours des élèves					
Observations :					
BC5 – Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire	☐	☐	☐	☐	☐
C4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire					
Observations :					

BC6 – Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps. Conseiller l'ensemble de la communauté éducative et animer la politique éducative de l'établissement	☐	☐	☐	☐	☐
C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps C2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement C3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement					
Observations :					
BC7 – S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	☐	☐	☐	☐	☐
CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel					
Observations :					

Date :

Nom et signature des membres du jury :

	Descripteur niveau 1 Le niveau 1 est attribué dès lors qu'au moins un des descripteurs est présent	**Descripteur niveau 2**	**Descripteur niveau 3**	**Descripteur niveau 4**	**Descripteur niveau 5**
BC1 Inscrire son action dans le cadre des valeurs de la République et des objectifs du système éducatif en agissant en éducateur responsable et respecter une éthique professionnelle – ***CC1 ; CC2 ; CC6***	Tient des propos ou choisit des documents qui ne s'inscrivent pas dans les valeurs de l'école républicaine. N'assure pas la sécurité des élèves dans la classe. N'inscrit pas son action dans les obligations professionnelles : retard régulier, manque d'assiduité. Ne relève pas d'éventuels propos d'élèves contraires aux valeurs de la République.		Veille à ce que son attitude et son langage ne soient pas discriminatoires et ne fassent pas obstacle à l'apprentissage et au développement de la confiance en soi. Assure la sécurité des élèves. Respecte les obligations professionnelles, notamment en termes de ponctualité, assiduité, communication, protection de l'enfance. Fait circuler la parole en veillant à l'expression de chaque élève et au respect mutuel dans le cadre des valeurs de la république. Sait distinguer, dans les propos des élèves, ce qui relève de leur libre expression et ce qui, parce que contraire aux valeurs portées par l'école, appelle une correction explicative. Pose et maintient les conditions et les règles d'une vie collective fondée sur le respect mutuel. Distingue l'identité numérique professionnelle de l'identité personnelle qui relève de la sphère privée. Aide les élèves à développer leur esprit critique.		Organise des débats argumentés et commence, lorsque la situation s'y prête, à déléguer les rôles d'animation et de modération. Participe au bien-être et à la construction de l'estime de soi par des commentaires valorisant les progrès. Intègre dans ses démarches la lutte contre les discriminations Contribue au développement de l'esprit critique des élèves Suscite le questionnement et la mise à distance des opinions exprimées. Explicite aux élèves, aux parents et aux partenaires le sens et les enjeux : - de l'institution scolaire, - du projet pédagogique et éducatif de l'école ou de l'établissement. Participe à sa mesure dans un projet éducatif à l'échelle de la classe, de l'école, de l'établissement. Développe des méthodes de travail qui donnent de l'autonomie et propose des activités qui favorisent la prise de responsabilité et l'engagement citoyen.
BC2 Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer – ***CC7 ; P2***	Ne maîtrise pas la langue française dans le cadre de son enseignement. Utilise un niveau de langue oral non compatible avec la posture attendue d'un référent éducatif. Utilise un niveau de langue écrite non compatible avec la posture attendue d'un référent éducatif. Ne perçoit pas les besoins des élèves en matière linguistique.		S'exprime avec clarté et précision à l'oral et à l'écrit en prenant en compte son interlocuteur. Utilise un niveau de langue compatible avec la posture attendue d'un référent éducatif. Adapte son langage et sa posture à l'âge et aux spécificités des élèves ainsi qu'aux situations d'apprentissage. Construit des situations favorisant l'enrichissement de la langue des élèves.		Utilise le vocabulaire spécifique aux différentes situations scolaires. A le souci de faire acquérir la langue de la/des discipline(s) enseignée(s). Encourage les élèves à s'exprimer avec justesse et leur fait prendre conscience de leurs erreurs linguistiques en proposant les reprises, les reformulations et les rétroactions nécessaires.
BC3 : concevoir des séquences d'enseignement en	Ne propose aucune préparation de séance.		Connaît les notions clés de sa discipline ou de ses domaines d'enseignement ou d'activités pour les cycles dans lesquels il enseigne.		Connaît les pré-requis nécessaires à l'appropriation des notions clés de sa discipline

prenant en compte les processus d'apprentissage et la diversité des élèves – ***P1 ; P3 ; P5***	Ne maîtrise pas les contenus disciplinaires. Propose des objectifs d'apprentissage et/ou des contenus d'enseignement non conformes aux instructions officielles.		Connaît les exigences du socle commun et leur articulation avec les programmes Veille à articuler les champs disciplinaires enseignés avec les temps de formation en milieu professionnel. Traduit les objectifs et les contenus d'enseignement ainsi que les exigences du socle en activités réalisables pour les élèves. Établit une planification à court et moyen terme de ses séquences sur la base des contenus et de la nécessaire progressivité des apprentissages. Organise la mise en œuvre de la séance en dégageant clairement les étapes de déroulement de la séance et en étant attentif à leur rythme et à leur durée ; en formulant des objectifs, des consignes et des explicitations claires permettant aux élèves de s'engager dans les tâches d'apprentissage proposées. Utilise en complémentarité les supports de communication (tableau, vidéoprojecteur...). Est vigilant quant à la qualité du matériel servant à la réalisation des tâches. Prend conscience des écarts entre la conception et la mise en place effective de son enseignement et des activités d'apprentissage. S'approprie les outils d'évaluation et les utilise de manière adaptée aux objectifs poursuivis et aux situations. Appuie ses évaluations sur des critères explicites et transparents. En Lycée professionnel, s'implique dans la mise en œuvre des contrôles en cours de formation. Utilise l'évaluation dans une démarche d'information des familles. Prête attention aux besoins spécifiques des élèves.		ou de ses domaines d'enseignement, sait les expliciter avec des approches diversifiées. Construit des liens avec d'autres disciplines ou domaines d'enseignement. Prévoit la différenciation pour répondre à la diversité des besoins des élèves. Veille à la diversification des supports proposés aux élèves. Adopte des postures professionnelles diversifiées en fonction des activités engagées. Fait acquérir aux élèves des méthodes de travail. Repère les forces et les difficultés individuelles des élèves pour leur indiquer comment progresser et pour ajuster son enseignement. Varie les techniques et les modalités d'évaluation. Aide l'élève à prendre conscience de ses marges de progrès et développe progressivement l'auto- évaluation. Se questionne et échange avec ses collègues sur les pratiques d'évaluation, contribue à l'élaboration d'outils. Sait s'adapter aux besoins spécifiques des élèves

BC4 : mettre en œuvre et animer des séquences d'enseignement et assurer la gestion pédagogique du groupe-classe – ***CC3 ; CC4 ; CC9 ; P3 ; P4 ; P5***	Ne parvient pas à impliquer les élèves dans les activités. Ne régule pas la capacité d'écoute des élèves. Ne s'exprime pas dans un langage clair et adapté aux élèves. Ne parvient pas à mettre en œuvre les règles de sécurité lors de séances de travaux pratiques. Ne repère pas les difficultés des élèves.		S'approprie les outils d'évaluation et les utilise de manière adaptée aux objectifs poursuivis et aux situations. Dynamise les échanges entre les élèves. Repère et désamorce un comportement qui nuit au fonctionnement du groupe. Veille au respect des règles de sécurité. Régule l'activité des élèves. S'exprime dans un langage clair adapté aux élèves. Repère les difficultés des élèves.		Prévoit la différenciation pour répondre aux besoins des élèves. Développe des situations mettant en jeu l'esprit critique. Explicite les enjeux et les attendus. Utilise l'erreur dans les productions et les raisonnements des élèves comme un levier pour la construction des apprentissages, s'en sert pour ajuster et redéfinir ses objectifs pédagogiques et sa stratégie d'aide. Favorise la collaboration entre les élèves. Repère les forces et les difficultés individuelles des élèves pour leur indiquer comment progresser et pour ajuster son enseignement. Varie les techniques et les modalités d'évaluation.
BC5 : s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel – ***CC14***	Ne parvient pas à entrer dans une démarche d'analyse réflexive : se limite à une description sommaire de la situation professionnelle sans amorcer d'analyse. Ne perçoit ni les obstacles et difficultés ni les réussites dans sa pratique professionnelle.		Repère, dans l'observation de la pratique du tuteur, des éléments à expérimenter. Repère, *via* les échanges avec les collègues, la diversité des choix didactiques et des pratiques pédagogiques. Construit des liens entre des situations professionnelles vécues ou observées et des savoirs scientifiques ainsi que des apports de la formation et ajuste sa pratique en conséquence. Mobilise des ressources nécessaires à son activité professionnelle.		Conduit une analyse de son activité seul, en entretien et/ou en collectif de travail pour ajuster ses pratiques. S'engage dans une formation ou s'implique dans la mise en œuvre d'une expérimentation à l'échelle de l'établissement.

	Descripteur niveau 1 Le niveau 1 est attribué dès lors qu'au moins un des descripteurs est présent	**Descripteur niveau 2**	**Descripteur niveau 3**	**Descripteur niveau 4**	**Descripteur niveau 5**
BC1 Inscrire son action dans le cadre des valeurs de la République et des objectifs du système éducatif en agissant en éducateur responsable et respecter une éthique professionnelle – ***CC1 ; CC2 ; CC6***	Tient des propos ou choisit des documents qui ne s'inscrivent pas dans les valeurs de l'école républicaine. N'assure pas la sécurité des élèves dans la classe. N'inscrit pas son action dans les obligations professionnelles : retard régulier, manque d'assiduité. Ne relève pas d'éventuels propos d'élèves contraires aux valeurs de la République.		Veille à ce que son attitude et son langage ne soient pas discriminatoires et ne fassent pas obstacle à l'apprentissage et au développement de la confiance en soi. Assure la sécurité des élèves. Respecte les obligations professionnelles, notamment en termes de ponctualité, assiduité, communication, protection de l'enfance. Fait circuler la parole en veillant à l'expression de chaque élève et au respect mutuel dans le cadre des valeurs de la république. Sait distinguer, dans les propos des élèves, ce qui relève de leur libre expression et ce qui, parce que contraire aux valeurs portées par l'école, appelle une correction explicative. Pose et maintient les conditions et les règles d'une vie collective fondée sur le respect mutuel. Distingue l'identité numérique professionnelle de l'identité personnelle qui relève de la sphère privée. Aide les élèves à développer leur esprit critique.		Organise des débats argumentés et commence, lorsque la situation s'y prête, à déléguer les rôles d'animation et de modération. Participe au bien-être et à la construction de l'estime de soi par des commentaires valorisant les progrès. Intègre dans ses démarches la lutte contre les discriminations Contribue au développement de l'esprit critique des élèves et de la culture de l'information. Suscite le questionnement et la mise à distance des opinions exprimées. Explicite aux élèves, aux parents et aux partenaires le sens et les enjeux : - de l'institution scolaire, - du projet pédagogique et éducatif de l'école ou de l'établissement. Participe à sa mesure dans un projet éducatif à l'échelle de la classe, de l'école, de l'établissement. Développe des méthodes de travail qui donnent de l'autonomie et propose des activités qui favorisent la prise de responsabilité et l'engagement citoyen.
BC2 Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer – ***CC7 ; P2***	Ne maîtrise pas la langue française dans le cadre de son enseignement. Utilise un niveau de langue oral non compatible avec la posture attendue d'un référent éducatif. Utilise un niveau de langue écrite non compatible avec la posture attendue d'un référent éducatif. Ne perçoit pas les besoins des élèves en matière linguistique.		S'exprime avec clarté et précision à l'oral et à l'écrit en prenant en compte son interlocuteur. Utilise un niveau de langue compatible avec la posture attendue d'un référent éducatif. Adapte son langage et sa posture à l'âge et aux spécificités des élèves ainsi qu'aux situations d'apprentissage. Construit des situations favorisant l'enrichissement de la langue des élèves.		Utilise le vocabulaire spécifique aux différentes situations scolaires. A le souci de faire acquérir la langue de la/des discipline(s) enseignée(s) Encourage les élèves à s'exprimer avec justesse et leur fait prendre conscience de leurs erreurs linguistiques en proposant les reprises, les reformulations et les rétroactions nécessaires.
BC3 : concevoir des séquences d'enseignement, et des	Ne propose aucune préparation de séance.		Connaît les notions clés de sa discipline ou de ses domaines d'enseignement ou d'activités pour les cycles dans lesquels il enseigne.		Connaît les pré-requis nécessaires à l'appropriation des notions clés de sa discipline

projets documentaires, éducatifs et culturels en prenant en compte les processus d'apprentissage et la diversité des élèves – ***P1 ; P3 ; P5 ; D1 ; D2 ; D3***	Ne maîtrise pas les contenus disciplinaires ni la connaissance des techniques et des outils documentaires. Propose des objectifs d'apprentissage et/ou des contenus d'enseignement non conformes aux instructions officielles.		Connaît les exigences du socle commun et leur articulation avec les programmes Connaît les bases de gestion de la politique documentaire et peut proposer des projets cohérents, en particulier autour de la promotion de la lecture. Sait utiliser les outils de gestion documentaire et trouver des solutions aux questions techniques qui se posent. Propose dans l'établissement des projets d'éducation aux médias et à l'information. Veille à articuler les champs disciplinaires enseignés avec les temps de formation en milieu professionnel. Traduit les objectifs et les contenus d'enseignement ou les projets ainsi que les exigences du socle en activités réalisables pour les élèves. Établit une planification à court et moyen terme de ses séquences sur la base des contenus et de la nécessaire progressivité des apprentissages. Organise la mise en œuvre de séances et projets en dégageant clairement les étapes de déroulement et en étant attentif à leur rythme et à leur durée ; en formulant des objectifs, des consignes et des explicitations claires permettant aux élèves de s'engager dans les tâches d'apprentissage proposées. Utilise en complémentarité les supports de communication (tableau, vidéoprojecteur...). Est vigilant quant à la qualité du matériel servant à la réalisation des tâches. Prend conscience des écarts entre la conception et la mise en place effective de son enseignement, des activités d'apprentissage et des projets.		ou de ses domaines d'enseignement, sait les expliciter avec des approches diversifiées. Construit des liens avec d'autres disciplines ou domaines d'enseignement. Prévoit la différenciation pour répondre à la diversité des besoins des élèves. Veille à la diversification des supports proposés aux élèves. Adopte des postures professionnelles diversifiées en fonction des activités engagées. Fait acquérir aux élèves des méthodes de travail et la connaissance des espaces et des ressources documentaires. Repère les forces et les difficultés individuelles des élèves pour leur indiquer comment progresser et pour ajuster son enseignement et la gestion des projets. Varie les techniques et les modalités d'évaluation. Aide l'élève à prendre conscience de ses marges de progrès et développe progressivement l'auto- évaluation. Se questionne et échange avec ses collègues sur les pratiques d'évaluation, contribue à l'élaboration d'outils. Sait s'adapter aux besoins spécifiques des élèves

			S'approprie les outils d'évaluation et les utilise de manière adaptée aux objectifs poursuivis et aux situations. Appuie ses évaluations sur des critères explicites et transparents. En Lycée professionnel, s'implique dans la mise en œuvre des contrôles en cours de formation. Utilise l'évaluation dans une démarche d'information des familles. Prête attention aux besoins spécifiques des élèves.		
BC4 : mettre en œuvre et animer des séquences d'enseignement, assurer la gestion pédagogique du groupe-classe, ou des projets liés à la culture de l'information et à la lecture, à l'ouverture culturelle et la communication dans l'établissement – ***CC3 ; CC4 ; CC9 ; P3 ; P4 ; P5 ; D1 ; D4***	Ne parvient pas à impliquer les élèves dans les activités. Ne régule pas la capacité d'écoute des élèves. Ne s'exprime pas dans un langage clair et adapté aux élèves. Ne parvient pas à mettre en œuvre les règles de sécurité lors de séances de travaux pratiques. Ne repère pas les difficultés des élèves. Ne maîtrise pas les compétences numériques liées aux outils professionnels et aux pratiques des élèves et des enseignants.		S'approprie les outils d'évaluation et les utilise de manière adaptée aux objectifs poursuivis et aux situations. Est capable d'accompagner les élèves dans la maîtrise de leurs pratiques numériques. Dynamise les échanges entre les élèves. Repère et désamorce un comportement qui nuit au fonctionnement du groupe. Veille au respect des règles de sécurité. Régule l'activité des élèves. S'exprime dans un langage clair adapté aux élèves. Repère les difficultés des élèves. Connaît et met en œuvre les référentiels liés à l'éducation aux médias et à l'information dans le cadre de projets adaptés. Participe aux projets culturels de l'établissement.		Prévoit la différenciation pour répondre aux besoins des élèves. Développe des situations mettant en jeu l'esprit critique. Explicite les enjeux et les attendus. Utilise l'erreur dans les productions et les raisonnements des élèves comme un levier pour la construction des apprentissages, s'en sert pour ajuster et redéfinir ses objectifs pédagogiques et sa stratégie d'aide. Favorise la collaboration entre les élèves. Repère les forces et les difficultés individuelles des élèves pour leur indiquer comment progresser et pour ajuster son enseignement. Varie les techniques et les modalités d'évaluation. Maîtrise les outils de communication et participe au rayonnement du CDI ainsi que de l'établissement dans son ensemble. Propose et met en œuvre des projets pédagogiques et culturels adaptés liés à la culture de l'information.
BC5 : s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel – ***CC14***	Ne parvient pas à entrer dans une démarche d'analyse réflexive : se limite à une description sommaire de la situation professionnelle sans amorcer d'analyse.		Repère, dans l'observation de la pratique du tuteur, des éléments à expérimenter.		Conduit une analyse de son activité seul, en entretien et/ou en collectif de travail pour ajuster ses pratiques.

	Ne perçoit ni les obstacles et difficultés ni les réussites dans sa pratique professionnelle.		Repère, *via* les échanges avec les collègues, la diversité des choix didactiques et des pratiques pédagogiques. Construit des liens entre des situations professionnelles vécues ou observées et des savoirs scientifiques ainsi que des apports de la formation et ajuste sa pratique en conséquence. Mobilise des ressources nécessaires à son activité professionnelle.		S'engage dans une formation ou s'implique dans la mise en œuvre d'une expérimentation à l'échelle de l'établissement. Assure une veille professionnelle partagée.

Descripteur des niveaux d'acquisition des compétences professionnelles listées en blocs
DU « Encadrement éducatif »
2023-2024

Le tableau détaille les trois niveaux suivants : 1, 3, 5. Les niveaux 2 et 4 correspondent à des stades intermédiaires du développement professionnel du stagiaire.

	Descripteur niveau 1 Le niveau 1 est attribué dès lors qu'au moins un des descripteurs est présent	**Descripteur niveau 2**	**Descripteur niveau 3**	**Descripteur niveau 4**	**Descripteur niveau 5**
BC1 Inscrire son action dans le cadre des valeurs de la République et des objectifs du système éducatif en agissant en éducateur responsable et respecter une éthique professionnelle – ***CC1 ; CC2 ; CC6***	Tient des propos ou choisit des documents qui ne s'inscrivent pas dans les valeurs de l'école républicaine. N'assure pas la sécurité des élèves. Ne connaît pas les règles de sécurité et les lois encadrant la sécurité des biens et des personnes N'inscrit pas son action dans le cadre de ses obligations professionnelles (retard régulier, manque d'assiduité). Ne relève pas d'éventuels propos d'élèves contraires aux valeurs de la République.		Veille à ce que son attitude et son langage ne soient pas discriminatoires et ne fassent pas obstacle à l'apprentissage et au développement de la confiance en soi. Connaît les règles de sécurité et les lois encadrant la sécurité des biens et des personnes Assure la sécurité des élèves. Respecte les obligations professionnelles, notamment en termes de ponctualité, assiduité, communication, protection de l'enfance. Fait circuler la parole en veillant à l'expression de chaque élève et au respect mutuel dans le cadre des valeurs de la république.		Organise des débats argumentés et commence, lorsque la situation s'y prête, à déléguer les rôles d'animation et de modération. Participe au bien-être et à la construction de l'estime de soi par des commentaires valorisant les progrès. Intègre dans ses démarches la lutte contre les discriminations Contribue au développement de l'esprit critique des élèves Suscite le questionnement et la mise à distance des opinions exprimées. Explicite aux élèves, aux parents et aux partenaires le sens et les enjeux : - de l'institution scolaire, - du projet pédagogique et éducatif de l'école ou de l'établissement.

			Sait distinguer, dans les propos des élèves, ce qui relève de leur libre expression et ce qui, parce que contraire aux valeurs portées par l'école, appelle une correction explicative. Pose et maintient les conditions et les règles d'une vie collective fondée sur le respect mutuel. Distingue l'identité numérique professionnelle de l'identité personnelle qui relève de la sphère privée. Aide les élèves à développer leur esprit critique.		Participe à sa mesure dans un projet éducatif à l'échelle de la classe, de l'école, de l'établissement. Développe des méthodes de travail qui donnent de l'autonomie et propose des activités qui favorisent la prise de responsabilité et l'engagement citoyen.
BC2 Maîtriser la langue française pour communiquer – ***CC7***	Utilise un niveau de langue oral non compatible avec la posture attendue d'un référent éducatif. Utilise un niveau de langue écrite non compatible avec la posture attendue d'un référent éducatif. Ne perçoit pas les besoins des élèves en matière linguistique.		S'exprime avec clarté et précision à l'oral et à l'écrit en prenant en compte son interlocuteur. Utilise un niveau de langue compatible avec la posture attendue d'un référent éducatif. Adapte son langage et sa posture à l'âge et aux spécificités des élèves ainsi qu'aux situations pédagogiques pour favoriser l'enrichissement de la langue des élèves.		Utilise le vocabulaire spécifique aux différentes situations scolaires. Encourage les élèves à s'exprimer avec justesse et leur fait prendre conscience de leurs erreurs linguistiques en proposant les reprises, les reformulations et les rétroactions nécessaires.
BC3 : Contribuer à l'action de la communauté éducative, travailler en équipe et coopérer avec les parents	Ne parvient pas à identifier les partenaires extérieurs incontournables pour exercer ses missions et à nouer des relations avec eux.		Identifie les partenaires extérieurs incontournables pour exercer ses missions et noue des relations avec eux.		Engage et crée les conditions d'un dialogue efficace avec tous les acteurs de la communauté éducative Apporte une contribution spécifique à la construction et à l'évaluation des compétences

d'élèves et les partenaires de l'école CC10 CC11 CC12 CC 13 C8	Ne parvient pas à établir des relations appropriées avec les différents personnels de l'établissement.		Établit des relations appropriées avec les différents personnels de l'établissement.		des élèves, en particulier dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Assure la construction collective du volet éducatif du projet d'établissement.
BC4 Accompagner le parcours des élèves sur le plan éducatif et dans leur formation à une citoyenneté participative. Connaître et prendre en compte les processus d'apprentissage et la diversité des élèves pour accompagner les élèves sur le plan pédagogique. CC3 CC4 CC5 CC6 C4 C5 C6 C7	Ne recense pas et ne partage pas avec ses différents interlocuteurs les informations relatives aux élèves leur permettant d'agir efficacement auprès d'eux. Ne parvient pas à s'inscrire dans une relation d'écoute, d'aide, de soutien auprès des élèves, dans le respect du règlement intérieur.		Recense et partage avec ses différents interlocuteurs les informations relatives aux élèves leur permettant d'agir efficacement auprès d'eux. Identifie les instances d'échanges et conduit des entretiens individuels, en conserve les traces nécessaires au suivi des situations et à l'appréciation des effets pédagogiques et éducatifs produits. S'inscrit dans une relation d'écoute, d'aide, de soutien auprès des élèves, dans le respect du règlement intérieur. Contribue à l'information des élèves sur les perspectives de leur orientation scolaire et postscolaire, en liaison avec le professeur principal, le conseiller d'orientation psychologue et des partenaires extérieurs. S'assure des conditions matérielles permettant le		Construit des outils et des procédures de suivi individuel des élèves permettant le partage d'informations avec les autres membres de l'équipe éducative. Met en place les conditions nécessaires à l'introduction du droit à l'école et à l'apprentissage des règles de vie scolaire. Contribue à apaiser les tensions en recherchant des mesures préventives et en adoptant une posture de médiation. Accompagne et éclaire les élèves et les familles dans la construction du projet d'orientation tout au long du processus : de l'information à la mise en œuvre administrative. Collabore à la mise en place de dispositifs d'accompagnement des élèves. Propose et met en œuvre des actions d'éducation à la citoyenneté favorisant la prise d'initiative et développant l'autonomie des élèves. Dans les séquences ou séances pédagogiques, prévoit la différenciation pour répondre aux

			fonctionnement des collectifs d'élèves Favorise l'implication des élèves élus ou engagés dans une action citoyenne Conçoit et prépare des séances ou séquences pédagogiques au service de l'éducation à la citoyenneté favorisant la prise d'initiative et développant l'autonomie des élèves.		besoins des élèves, développe des situations mettant en jeu l'esprit critique, explicite les enjeux et les attendus et utilise l'erreur dans les productions et les raisonnements des élèves comme un levier pour la construction des apprentissages, s'en sert pour ajuster et redéfinir ses objectifs pédagogiques et sa stratégie d'aide. Favorise la collaboration entre les élèves. Repère les forces et les difficultés individuelles des élèves pour leur indiquer comment progresser.
BC5 : Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire C4	Ne parvient pas à élaborer ou aménager des outils de fonctionnement du service de vie scolaire. N'assure pas l'animation de l'équipe de vie scolaire.		Élabore ou aménage des outils de fonctionnement du service de vie scolaire. Assure l'animation de l'équipe de vie scolaire.		Organise le service des assistants d'éducation. Propose des possibilités de formation aux assistants d'éducation et participe par son action de la bonne cohésion de l'équipe vie scolaire et de la cohérence de son action.
BC6 Organiser les conditions de vie des élèves dans leur établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps Conseiller l'ensemble de la communauté	Ne parvient pas à organiser correctement les conditions de vie des élèves dans leur établissement. Ne parvient pas à repérer, traiter et suivre les incidents qui mettent en cause ou impliquent des élèves.		Assure la sécurité des élèves, garantit la qualité de l'organisation matérielle et de la gestion du temps. Repère, traite et suit les incidents qui mettent en cause ou impliquent des élèves et parvient à proposer une première analyse pertinente des faits observés.		Assure la sécurité des élèves, garantit la qualité de l'organisation matérielle et de la gestion du temps. À partir des bilans et diagnostics réalisés, conduit des actions de prévention en liaison avec d'autres acteurs de la communauté scolaire et des partenaires.

éducative et animer la politique éducative de l'établissement C1, C2, C3					
BC7 : s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel – CC14	Ne parvient pas à entrer dans une démarche d'analyse réflexive : se limite à une description sommaire de la situation professionnelle sans amorcer d'analyse. Ne perçoit ni les obstacles et difficultés ni les réussites dans sa pratique professionnelle.		Repère, dans l'observation de la pratique du tuteur, des éléments à expérimenter. Repère, *via* les échanges avec les collègues, la diversité des choix éducatifs et des pratiques pédagogiques possibles. Construit des liens entre des situations professionnelles vécues ou observées et des savoirs scientifiques ainsi que des apports de la formation et ajuste sa pratique en conséquence. Mobilise des ressources nécessaires à son activité professionnelle.		Conduit une analyse de son activité seul, en entretien et/ou en collectif de travail pour ajuster ses pratiques. S'engage dans une formation ou s'implique dans la mise en œuvre d'une ou plusieurs expérimentations à l'échelle de l'établissement, appuyée sur des savoirs issus de la recherche actualisés.